Rappel Conso

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 16/03/2026

BOUCHERIE CHARC DE LA VALLEE CHEZ HUBERT rappelle Viennoises - Gendarmes - Saucisse blanche



- Noms des modèles ou références concernés : **Viennoises - Gendarmes - Saucisse blanche**
- Marque : **Sans marque**
- **Lot Fabrication du 18/02/2026**
- Date début/fin de commercialisation : **du 18/02/2026 au 21/02/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Zone géographique de vente : **Vallée de la Doller (Haut-Rhin)**
- Distributeurs : **Boucherie CHEZ HUBERT 68290 OBERBRUCK**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Suite aux résultats bactériologiques**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Echange.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **mercredi 18 mars 2026**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre